



**SOMMAIRE :**

Grève du 20 mars 2014 à la DGFIP : 2ème phase des actions.....	1
Frais de déplacement : vers une légère revalorisation de l'indemnité de nuitée pour les agents des ministères financiers ?.....	1

## **Grève du 20 mars 2014 à la DGFIP : 2<sup>ème</sup> phase des actions**

Après les actions menées lors des CT Locaux « Emplois » au cours des mois de décembre et janvier, la 2<sup>ème</sup> phase des actions débute comme prévu en février à la DGFIP.

Ces actions devront culminer lors de la journée de grève du jeudi 20 mars prochain. Un appel des 4 organisations syndicales des Finances Publiques (Solidaires – CGT – FO et CFDT) est en cours de validation.

Toujours dans ce cadre unitaire, un courrier commun joint en annexe est adressé dès le jeudi 6 février aux Parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat) par les Syndicats Nationaux.

Par ailleurs, un lettre est mise à disposition des sections de chaque Syndicat National pour alerter les maires et candidats au municipales sur la situation des services de la DGFIP. Tu trouveras en annexe ces projets de lettre. Ce courrier à compléter, voire à modifier selon les circonstances locales, devra bien évidemment être adressé dans le cadre de l'intersyndicale locale existante.

## **Frais de déplacement : vers une légère revalorisation de l'indemnité de nuitée pour les agents des ministères financiers ?**

Si la discussion sur la revalorisation des indemnités kilométriques et des frais de repas, qui relèvent du ministère de la Fonction Publique, n'a toujours pas lieu, le Secrétariat Général des ministères financiers a fait un certain nombre de proposition pour la revalorisation des indemnités de nuitées.

En effet, un arrêté fixant les indemnités de nuitées peut être pris par les ministères concernées.

Après des propositions initiales jugées nettement insuffisantes par FO Finances, de nouvelles propositions, qui attendent la validation des ministres, ont été faites lors du GT Ministériel du 30 janvier dernier.



<b>Localités</b>	<b>Indemnité de nuitée (projet)</b>
Villes de moins de 200 000 habitants	55 € (+10€).
Paris et communes des départements 92, 93 et 94	70 € (+10€).
Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Toulouse, et départements 95 et 77	65 € (+ 5 €)
L'indemnisation « Grands voyageurs » sera appliquée aux agents effectuant plus de 10 (voire 12) déplacements, au lieu de 20 actuellement, représentant plus de 35 nuitées dans l'année.	

Pour FO Finances, ces propositions restent encore en dessous des prix réels puisque, pour l'INSEE, le prix moyen d'une nuitée en métropole s'élevait à 84,77 € en 2013.

Tout en actant ces petites avancées, la Fédération des Finances FO revendique toujours la prise en charge intégrale des frais de déplacement engagés par tous les agents des Finances dans le cadre de leur activité professionnelle.

*Extrait de la NSD n°2014-06 du 5 février 2014 de*  
Jean Yves BRUN  
Secrétaire Général